

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU MERCREDI 22 MARS 2017

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

Ces comptes, présentés par Madame MAHE, Comptable du Trésor, ont été approuvés à l'unanimité.

La section de fonctionnement du budget communal dégage un excédent de 193 817,41 € (recettes : 1 241 217,58 € - dépenses : 1 047 400,17 €) pour des recettes et des dépenses prévisionnelles s'équilibrant à 1 185 369 €

La section d'investissement présente un excédent net de 52 080,75 € (recettes : 625 595,89 € + 245 439,00 € de restes à réaliser - dépenses : 512 545,14 € + 306 409,00 € de restes à réaliser) pour des recettes et des dépenses prévisionnelles s'équilibrant à 1 172 563 €

Dans l'attente d'informations complémentaires, les élus décident de reporter la décision d'affectation du résultat de fonctionnement 2016 à la prochaine séance.

CREATION D'UN EMPLOI AIDE

Claude VAUDRY rappelle aux élus que la commune peut recourir aux contrats aidés afin de concilier ses besoins, notamment anticiper les départs en retraite au service technique, avec la perspective d'aider des demandeurs d'emploi à s'insérer dans le monde du travail. Aussi, il propose de recruter une personne en C.A.E. ou Contrat d'Avenir, pour une durée de douze à trente-six mois, à compter du 1^{er} mai 2017, à raison de 35 H/semaine, pour assurer l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts. Les élus approuvent à l'unanimité la création de cet emploi et autorisent le Maire ou son représentant à mettre en œuvre les démarches nécessaires avec la Mission Locale et Pôle Emploi pour ce recrutement.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Claude VAUDRY informe les élus qu'un agent du service technique, affecté aux espaces verts, part en retraite au 1^{er} octobre 2017. Il propose de créer un emploi d'adjoint technique dès le 1^{er} mai afin de renforcer l'équipe durant la période estivale. Le Conseil approuve la création d'un emploi d'adjoint technique, à temps complet, au 1^{er} mai 2017 et modifie en ce sens le tableau des effectifs.

RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Un ratio de 100 % est adopté pour tous les avancements de grade en 2017.

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2017/2020

Sylvie LE LOEUFF rappelle que dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, un PEDT avait été élaboré en 2013 pour une durée initiale de trois ans, prolongé d'un an par avenant. Un comité de pilotage composé d'enseignants, de délégués de parents d'élèves, d'animateurs et d'élus s'est réuni à deux reprises pour faire le bilan de ce premier PEDT et élaborer un nouveau projet pour trois ans. Ce document, obligatoire pour obtenir des financements de la part de l'Etat et de la CAF, doit être soumis aux services de l'Etat qui s'assurent que les modalités d'organisation retenues pour l'accueil des enfants sont propres à garantir leur sécurité mais également de la qualité éducative des activités périscolaires proposées et de leur cohérence avec le projet d'école. Le Conseil Municipal approuve ce nouveau PEDT et autorise le Maire ou Mme LE LOEUFF à le signer.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MOULIN DE CRECH OLEN A L'ASPP

Matthieu DUPUIS rappelle qu'il avait été décidé de signer une convention de mise à disposition du Moulin de Crech Olen avec l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Ploulec'h qui restaure, entretient et valorise le Moulin et le site s'y rattachant. Le Maire est autorisé à signer cette convention qui définit les obligations des deux parties.

DELEGUES AU COMITE CANTONAL D'ENTRAIDE DE LANNION

Le Maire rappelle que Sonia STEPHAN MORVAN et Claude VAUDRY représentent la commune au CCE de Lannion. Claude VAUDRY souhaitant se désister, Olivier NAULET est désigné pour le remplacer.

3 abstentions : Jean ROUXEL, Martine LETELLIER et Rémy POMMELLEC

CESSION D'UN POELE A GRANULES

Le Maire rappelle qu'il avait été décidé le 7 décembre dernier de mettre en vente le poêle à granulés installé dans la salle des mariages, la Mairie ayant été raccordée au gaz. Compte tenu de la difficulté à chauffer correctement cette salle par grand froid, il est décidé de conserver le poêle et d'annuler la délibération du 7 décembre 2016. *Jean ROUXEL regrette de ne pas avoir été consulté car il connaît bien la problématique de cette salle et déplore qu'une étude n'ait pas été réalisée au préalable par l'installateur. Sylvain CAMUS précise que ces travaux ont été réalisés sur les conseils d'un énergéticien de LTC.*

3 abstentions : Jean ROUXEL, Martine LETELLIER et Rémy POMMELLE

QUESTIONS DIVERSES

1. **Dépenses engagées dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire** : le Maire informe les élus qu'il a signé un bon de commande pour l'achat d'un gyrobroyeur au prix de 7 000 € HT afin de remplacer le matériel actuel hors d'usage.
2. **Prochain conseil municipal** : le jeudi 6 avril à 18 H 30
3. **CCAS** : le mercredi 29 mars à 18 H 30
4. **Commission « finances »** : le mercredi 29 mars à 20 H 15 (élargie à l'ensemble des membres du Conseil municipal)
5. **Dossiers communautaires** : le Maire informe les élus que le SAGE de la Baie de Lannion doit être approuvé pour la mi-mai. Des réunions de présentation sont programmées sur le territoire. Le PLH doit également être validé au printemps.
6. **Maison médicale** : Yannick GAUTIER indique que les architectes intéressés par ce projet d'extension ont reçu le dossier de consultation.
7. **Lotissement Parcomeur** : la consultation pour les travaux de terrassement sera lancée la semaine prochaine dans le cadre d'une commande groupée incluant les travaux de terrassement de la salle socio-culturelle et des aménagements paysagers.
8. **Reprise d'un commerce** : une entreprise de sablage va s'installer dans l'ancien magasin « La Craquanterie » Route de Morlaix.